

Farciennes, le 20 janvier 2023

Madame la Conseillère
Monsieur le Conseiller,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

lundi 30 janvier 2023 à 18h30 en la salle du Conseil

Rue de la liberté 40

6240 Farciennes

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE
2. BIBLIOTHEQUE .- MODIFICATION DU REGLEMENT .- POUR DECISION
3. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE .- RUE DU TCHET .- MODIFICATION .- POUR DECISION
4. 2023 - VOIRIES COMMUNALES .- INTERVENTIONS SUR LA VOIRIE ET/OU L'EGOUTTAGE .- MARCHE DE TRAVAUX .- DEFINITION DU MODE DE MARCHE .- CAHIER SPECIAL DES CHARGES .- APPROBATION, S'IL Y A LIEU .- IMPUTATION DES DEPENSES .- DECISIONS A PRENDRE .-
5. 2023 .- VOIRIES COMMUNALES .- ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE VOIRIE .- MARCHE DE FOURNITURES .- DEFINITION DU MODE DE MARCHE .- CAHIER SPECIAL DES CHARGES .- APPROBATION, S'IL Y A LIEU .- IMPUTATION DE LA DEPENSE .- DECISIONS A PRENDRE .-
6. LISTE DES PERSONNES MORALES ET GROUPEMENTS ÉTABLIE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 23 DU RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX ET AU PRÊT DE MATÉRIEL .- ANNEE 2023 .- DÉCISION À PRENDRE .-
7. BATIMENTS COMMUNAUX .- GROUPE SCOLAIRE WALOUPI WAINAGE ET LOUAT .- ACQUISITION ET PLACEMENT DE VANNES AUTOBLOQUANTES .-

- MARCHE DE FOURNITURES .- ADJUDICATAIRE DESIGNE DANS LE CADRE DU MARCHE ANNUEL .- MESURE D'URGENCE .- COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL .- ADMISSION DE LA DEPENSE .- DECISION A PRENDRE .-
8. PLAN POUR LA REPRISE ET LA RESILIENCE DE BELGIQUE (PRR).- RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE CULTUREL.- MISSION D'AUTEUR DE PROJET.- DECISION DE RECOURIR A L'IGRETEC DANS LE CADRE DE LA RELATION « IN HOUSE ».- POUR APPROBATION.-
9. PATRIMOINE COMMUNAL. - SITE A REAMENAGER SAR/C85B1 "STE CATHERINE-TOUR DU ROTON". - RENOVATION URBAINE ET FONDS STRUCTURELS EUROPEENS. - TOUR ROTON.- AUTORISATION D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE. - POUR DECISION
10. DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAL VERS LE COLLEGE COMMUNAL EN VERTU DES ARTICLES DU CDLD L1222-3, L1222-6 ET L1222-7.- DECISIONS A PRENDRE.-
11. MODIFICATION. - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CLUB DE PECHE "ETANG DU VIEUX CHATEAU". - ENTRETIEN DE L'ETANG, DE SES ABORDS ET ACCES.- POUR DECISION
12. PLAN STRATÉGIQUE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION .- CONVENTION PLAN STRATÉGIQUE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION 2022.- DÉCISION A PRENDRE.
13. INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION INFORMATIQUE ET ORGANISATIONNELLE (IMIO).- DISPOSITIONS PARTICULIERES 11.- ANNEXE LOGICIEL LIBRE "IA.CITIZEN".- CONVENTION DE SERVICES.- APPROBATION, S'IL Y A LIEU.- IMPUTATION DE LA DEPENSE.- DECISIONS A PRENDRE.-
14. MOTION DEMANDANT LA LIBERATION DE MONSIEUR OLIVIER VANDECASTEELE DETENU EN IRAN.-
15. ECOLE COMMUNALE LA MARELLE.- PLAN DE PILOTAGE.- POUR INFORMATION.-
16. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.- ECOLE COMMUNALE WALOUP1.- APPROBATION DU PLAN DE PILOTAGE ADAPTE.- DECISION A PRENDRE.-
17. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.- ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023.- ENCADREMENT DU 29 AOUT 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2022.- POUR INFORMATION.-
18. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.- ANNEE SCOLAIRE 2022-2023.- ENCADREMENT.- AFFECTATION.- DECISION A PRENDRE.-
19. FÊTES COMMUNALES ET MANIFESTATIONS 2022.- ARRÊT DE LA LISTE ET DES BUDGETS ALLOUES.- MODIFICATION.- DÉCISION A PRENDRE
20. ZONE DE POLICE.- QUOTE-PART DANS LA DOTATION COMMUNALE POUR L'EXERCICE 2023.- ARRET DU MONTANT ANNUEL.- POUR DECISION .-
21. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE.- REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DECHU DE SON MANDAT.- POUR DECISION.-

22. REGIE COMMUNALE AUTONOME.- DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR (H/F) EN REMPLACEMENT.- POUR DECISION.-

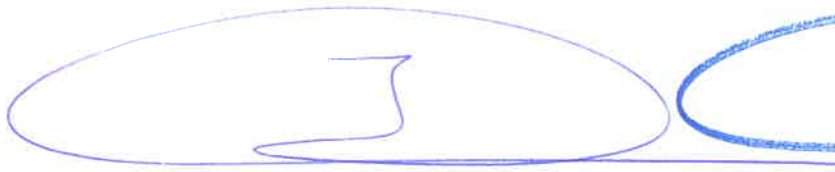
23. SPW .- AVIS DE TUTELLE . POUR INFORMATION.-

24. DROIT D'INTERPELLATION DES HABITANTS.- INTERPELLATION CITOYENNE DE MONSIEUR ANTOINE BRICHARD INTITULEE "PARTICIPATION CITOYENNE ET NUMERIQUE"

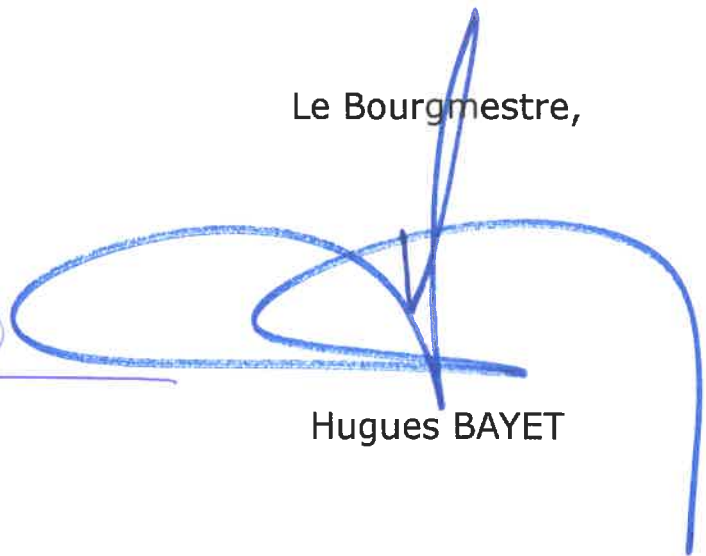
Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Jerry JOACHIM



Hugues BAYET

